

Le 26 mars 2016

CONVOCAATION

par voie électronique

Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives
(JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

VENDREDI 1^{er} AVRIL 2016 à 20 H 30

ORDRE DU JOUR.

- Approbation comptes administratifs 2015 commune & budget 8 à Huit
- Approbation comptes de gestion 2015 commune et budget 8 à Huit
- Affectation des résultats 2015 commune et budget 8 à Huit
- Subvention d'équilibre du budget commune au 8 à Huit
- Vote des budgets primitifs 2016 commune et 8 à Huit
- Effacement du réseau rue de la Poste
- Création de poste d'un rédacteur principal 2^{ème} classe et mise à jour du tableau des effectifs
- Accueil de la future agence postale
- Indemnité du Maire
- Amortissement effacement réseau SIEDS rue de la conciergerie 1^{ère} T

- **Questions diverses**
 - Point sur l'avancement des travaux des différents bâtiments (Ancienne gendarmerie et ancienne poste)
 - 14 juillet 2016
 - Tour de table
 - ...

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain CLAIRAND



COMPTES RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL

DU VENDREDI 1^{er} AVRIL 2016

Présents :

Mmes et Mrs CLAIRAND A, MORISSET JM, FRADIN J, LARGEAU C, GIRARD M, CAQUINEAU H, PIOT A, GRANIER, GADREAU A, GUITTON C, M CHAMARD M, GUERY C, OUVRARD A.

Absents : GUITTON S. (pouvoir Murielle Girard), QUINTARD C (pouvoir Claude Largeau)

Secrétaire de séance : Murielle Girard

Préambule

- approbation du PV de la précédente réunion du conseil municipal : Vote pour à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Approbation comptes administratifs 2015 commune & budget 8 à Huit**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MORISSET Jean-Marie, premier Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de la commune dressés par Monsieur Alain CLAIRAND Maire qui se retire, après s'être fait présenté les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2015,

- 1°) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

a) SECTION FONCTIONNEMENT

| | <u>Commune</u> | <u>8 A Huit</u> |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Recettes | 740 903.55 € | 14 265.10 € |
| Dépenses | 559 418.19 € | 10 347.07 € |
| Excédent 2015 | 181 485.26 € | 3 918.03 € |
| Excédent reporté 2014 | 46 869.14 € | / |
| <u>RESULTAT DE CLOTURE</u> | | |
| <u>au 31.12.2015 Excédent</u> | 228 354.40 € | 3 918.03 € |

b) SECTION INVESTISSEMENT

| | | |
|---|--------------------|---------------------|
| Recettes | 329 545.99 € | 9 737.42 € |
| Dépenses | 435 577.96 € | 14 144.34 € |
| Déficit ou excédent 201 | -106 031.97 € | - 4 406.92 € |
| Excédent reporté 2014 | 159 865.36 € | 1 119.32 € |
| <u>RESULTAT CLOTURE</u> | | |
| <u>au 31.12.2015 Déficit ou Excédent</u> | 53 833.39 € | - 3 287.60 € |

- 2°) constate, aussi bien que la comptabilité principale que pour le budget annexe, les identités des valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote, par 14 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, Mr Le Maire s'étant retiré pour le vote du CA.

- **Approbation comptes de gestion 2015 commune et budget 8 à Huit**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune et du budget annexe 8 à Huit de l'année 2015, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par la Trésorière, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs de l'année 2015,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2°) - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés par la Trésorière, pour l'année 2015, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

• **Affectation des résultats 2015 commune et budget 8 à Huit**

Après avoir pris connaissance et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 Commune et budget Annexe 8 à Huit

- Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015

- Constatant que les comptes administratifs font apparaître

| | COMMUNE | 8 A HUIT |
|----------------------------------|---------------------|-------------------|
| un excédent de fonctionnement de | 181 485.26 € | 3 918.03 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

| | <u>Commune</u> | <u>8 à Huit</u> |
|---|---------------------|-------------------|
| RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT | 181 485.26 € | 3 918.03 € |
| EXCÉDENT AU 31.12.2015 | 228 354.40 € | 3 918.03 € |
| Exécution du virement | | |
| à la section d'investissement (1068 Rec Inv) | 200 000.00 € | 3 287.60 € |
| Affectation à l'excédent reporté (002 Rec Fonc) | 28 354.40 € | 630.43 € |

Vote à l'unanimité

• **Subvention d'équilibre du budget commune au 8 à Huit**

Vu les dépenses importantes que nous avons dû faire l'année dernière pour l'aménagement de notre superette nous arrivons cette année avec un résultat de seulement 630.40 €.

Afin de pouvoir équilibrer au mieux le budget annexe du 8 à Huit et en prévision des futures dépenses d'entretien ou d'investissement à prévoir, il conviendrait que la commune lui octroie une subvention dite d'équilibre.

M. Le Maire propose que la commune verse une subvention de 4000 €

Cette dernière se prévoit en fonctionnement tant pour la dépense de la Commune (c/657363) que pour la recette du 8 à huit (c/7552).

Vote pour à l'unanimité

- **Vote des budgets primitifs 2016 commune et 8 à Huit**

Présentation du Power Point par Jean-Marie Morisset et commentaire des diverses lignes. Les documents représentant le travail de La commission finances qui s'est réunie le samedi 26 mars ont été remis en fin de séance.

Toutes les lignes ont été étudiées au plus juste de la réalité pour obtenir les résultats suivants :

| | <u>Commune</u> | <u>8 à Huit</u> |
|---|---------------------|--------------------|
| <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> | | |
| Recettes | 708 915.00 € | 16 900.00 € |
| Report 2015 (002 Rec fonc) | 28 354.40 € | 630.43€ |
| Total Recettes 2016 | 737 269.40 € | 17 530.43 € |
| | | |
| Total Dépenses 2016 | 737 269.40 € | 17 530.43 € |
| | | |
| <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> | | |
| Recettes 2016 | 417 188.83€ | 12 740.00 € |
| RAR 2015 Recette reporté | 0 € | 0 € |
| Report cumulé d'investissement 2015 (001 Rec Inv) | 53 833.39 € | |
| Excédent de Fonct capitalisé (1068 Rec Inv) | 200 000.00 € | 3 287.60 € |
| TOTAL RECETTES 2016 | 671 022.22 € | 16 027.60 € |
| | | |
| RAR 2015 reporté | 143 846.46 € | 0 € |
| Déficit (001 Dep Inv) | | 3 287.60 € |
| Dépenses 2016 | 527 175.761 € | 12 740.00 € |
| TOTAL DEPENSES 2016 | 671 022.22 € | 16 027.60 € |

Les budgets Primitifs sont équilibrés en dépenses et recettes de fonctionnement, Commune à 737 269.40 € TTC, budget annexe 8 A Huit (assujetti à la TVA) à 17 530.43 € HT ; d'investissement, Commune à 671 022.22 € TTC et le 8 à Huit à 16 027.60 € HT.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie JM Morisset, Jacques Fradin et Karine de Montalembert

- **Effacement du réseau rue de la Poste**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du bourg, la commune a sollicité l'ensemble des opérateurs par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) pour l'effacement des réseaux se situant "Rue de la Poste". Le CTER a étudié l'effacement du réseau électrique BT et téléphonique dans le cadre du programme "EFFACEMENT".

Le résultat des estimatifs a précisé la nature des travaux à réaliser et le périmètre d'effacement éligible à l'aide du SIEDS. Le montant prévisionnel des travaux du projet "Rue de la Poste" est :

| | Coût total en Euros H.T | Financement à la charge du SIEDS | Financement à la charge de ORANGE | Financement à la charge de la commune |
|---------------------------------|----------------------------|--|---|---|
| Réseaux électriques (1) | 77 248 € | 86% 66 433 € | 0 € | 10 815 € |
| Réseaux téléphoniques (2) | 6 273 € | | 5 789 € | 484 € |
| Réseaux éclairage public (3) | 23 347.46 | Subventionné sous conditions | 0 € | 23 347.46 |
| Total | 106 868.46 € | 66 433 € | 5 789 € | 34 646.46 € |

(1) Effacement du réseau électrique « Main d'œuvre - Génie civil » compris.

(2) Effacement du réseau de télécommunication seul et fourniture du matériel. Pour la partie « Main d'œuvre-Génie civil » la commune traitera directement avec l'entreprise qu'elle aura retenue et qui lui fournira un devis ferme. A titre indicatif, ce coût complémentaire à charge de la commune peut être estimé à 25% du coût total des travaux électriques.

(3) Aide du SIEDS pour le renouvellement de l'éclairage public.

A réception de la présente délibération, le SIEDS étudiera l'ensemble des demandes et proposera en fonction des critères définis, la liste des communes retenues pour bénéficier des aides.

Le Maire propose

- ✓ D'approuver la réalisation de cet aménagement, le programme de travaux, les montants prévisionnels, ses modalités de financement et son calendrier prévisionnel,
- ✓ De solliciter auprès du SIEDS les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des travaux au titre du programme "EFFACEMENT 2017", la présente délibération valant engagement de la commune,
- ✓ De solliciter une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public,
- ✓ D'inscrire les sommes correspondantes au budget 2017,
- ✓ De donner pouvoirs au Maire ou son adjoint pour établir et signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité

- **Création de poste d'un rédacteur principal 2ème classe et mise à jour du tableau des effectifs**

M. Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire informe les élus des avancements auxquels peuvent prétendre les agents pour l'année 2016 au titre des avancements de grades ou de promotion interne.

Le Maire propose à l'assemblée, dans le cadre des avancements de grade, la création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er septembre 2016,

Vote pour à l'unanimité

- **Accueil de la future agence postale**

Mr le Maire rappelle que lors de sa séance du vendredi 1er juin 2015, notre conseil municipal a délibéré à l'unanimité et donné son accord afin d'accueillir l'agence postale dans les locaux de notre mairie.

En effet, le bureau de poste actuel a déjà subi des réductions d'horaires ces derniers mois, consécutivement à une baisse de fréquentation.

Suite à plusieurs rencontres et réunions avec les responsables régionaux de la Poste, il apparaît nécessaire d'anticiper afin d'éviter à terme une fermeture de ce service public.

A ce jour, il semble judicieux d'accepter la proposition qui nous est faite par la Direction Régionale de la Poste, à savoir l'évolution du bureau de poste actuel vers une agence postale communale.

Ainsi nous pérennisons la présence de ce service public sur notre commune et plus largement sur notre territoire.

Dans le cadre de la réhabilitation globale de la mairie, l'agence postale fera partie intégrante des futures locaux rénovés, comme cela a déjà été évoqué et présenté à l'ensemble du conseil.

Pour réaliser cette évolution et intégrer l'Agence Postale, la Poste nous propose des aides, financières, logistiques et matérielles. Elles sont définies dans une convention relative à l'organisation d'une agence postale communale et qu'il nous est proposé de signer. Par ailleurs la Poste donne 1127€ par mois pour l'aide à l'embauche d'une personne employée par la commune. Il faut donc recruter assez vite.

M. le Maire propose donc à son conseil municipal l'évolution de la présence postale sur la commune par la transformation du Bureau de Poste en LA POSTE AGENCE au 1er juillet 2016 toujours dans les locaux actuels de La Poste dans l'attente de nos nouveaux locaux. Il demande l'autorisation de signer la convention LA POSTE AGENCE pour une durée de 9 ans renouvelable une fois.

Vote pour à l'unanimité

- **Indemnité du Maire**

Lors de la mise en place du conseil municipal en mars 2014, le chiffre retenu par le ministère de l'intérieur pour les élections était de 999 habitants. Le chiffre annoncé par l'INSEE lui était de 1025 habitants.

C'est le chiffre INSEE qui aurait dû être retenu, et non celui du comptage pour les élections municipales pour servir de base au calcul des indemnités des élus.

En conséquence et vu la loi du 31 mars 2015 la délibération que nous avons prise le 4 février a été rejetée par le contrôle de l'égalité pour irrégularité sur la strate pris en compte par rapport au nombre d'habitants sachant que pour les commune de 1 000 à 3 499 hab le taux est de maximum 43% pour le maire et de 16.5 % pour les adjoints, ces taux étant modulables suivant décision du conseil municipal.

M. le Maire propose de rester lui au taux de 31 % et d'augmenter ses quatre adjoints en les passant de 8.25% à 13%.

Il précise que le budget a été vu en conséquence.

Vote à l'unanimité.

- **Amortissement effacement réseau SIEDS rue de la conciergerie 1^{ère} T**

Monsieur le Maire informe les élus que pour les travaux d'effacement de réseau situé : « Rue de la conciergerie-tranche 1 » correspondant au programme « syndicat environnement 2014 » le SIEDS prend à sa charge 98 % du montant HT de la facture et qu'il reste donc 2% à la charge de la Commune.

Cette participation de la Commune de 2% soit 2 489,90 € HT correspond à une subvention d'équipement imputable au compte 20415.

Les travaux concernant le réseau électrique ainsi que les frais d'étude doivent obligatoirement être amortissable sur une durée maximale de 15 ans

M. le Maire propose d'amortir cette subvention sur 5 ans à partir de l'année prochaine.

Vote pour à l'unanimité

Questions diverses :

- ❖ Murielle Girard : Précise que pour la chasse aux œufs de samedi 2 avril, 80 enfants sont inscrits !

Elle rappelle aussi que la « Cracotte » d'avril est sorti.

Enfin elle informe qu'une assistante polonaise arrivera à Mazières Mardi soir et sera au collègue les lundis et mardis. Une cérémonie d'accueil est prévue à la mairie jeudi 7 avril après la réunion 'Pologne ». Un repas aura lieu ensuite au restaurant le Lavoir.

- ❖ Marylène Granier : - annonce que le désherbage (retrait des livres abimés, rarement lus...) de la bibliothèque a eu lieu ce jour même sous la houlette de Laure Copin, référente de la Médiathèque Départementale. Cet écrémage permettra le calcul en mètres linéaires qui resteront afin de prévoir les rayonnages nécessaires dans la future bibliothèque. Des fabricants de mobiliers seront ensuite contactés. Les bénévoles de la

bibliothèque seront aidés par les référents de la Médiathèque des Deux-Sèvres pour faire leur choix.

- ajoute que la liste des animateurs bénévoles de la bibliothèque doit être validée par le conseil municipal et qu'une délibération doit être prise pour autoriser ces bénévoles à procéder au désherbage de la bibliothèque et à vendre les livres retirés des rayons lors du vide grenier qui aura lieu le 2 juillet à Mazières.

- rappelle que, mercredi soir 6 avril, une animation aura lieu à la bibliothèque dans le cadre d'histoire de lire en Gâtine Histoire de lire.

❖ Cette année le 14 juillet mutualisé avec Verruyes

❖ Date du prochain conseil : Lundi 9 mai à 20h30

Fin de séance à : 22h45

La secrétaire de séance
Murielle GIRARD



Le Maire,
Alain CLAIRAND